

**CONCOURS AGRICOLE DEPARTEMENTAL SARTHE [CONCOURS_NOM]
DU [CONCOURS_DATE]
A [CONCOURS_LIEU]**

**CERTIFICAT SANITAIRE
POUR ANIMAUX DE L'ESPECE OVINE**

N° cheptel : [CHEPTEL_NUMERO]

Nom de l'élevage : [CHEPTEL_NOM]

Adresse : [CHEPTEL_ADRESSE]

N° tél portable : [CHEPTEL_PORTABLE] - [CHEPTEL_TELEPHONE]

Adresse mail : [CHEPTEL_EMAIL]

Le présent certificat sera validé par le vétérinaire sanitaire de l'élevage, le GDS de l'élevage et l'éleveur sur **LOGICONCOURS A PARTIR du 20/08/2026**.

- ⇒ Certificat à signer électroniquement par l'éleveur sur LOGICONCOURS dès que le vétérinaire sanitaire et le GDS de l'élevage ont validé.
- ⇒ Pour les élevages de la Sarthe, un document avec programmation des analyses est envoyé au cabinet vétérinaire.
- ⇒ **Le règlement sanitaire pourra être adapté selon l'évolution du contexte sanitaire, en concertation avec le GDS et l'organisateur du concours.**

Vous trouverez ci-dessous la liste des animaux inscrits avec les analyses à faire si besoin :

N° cheptel : [CHEPTEL_NUMERO]

SIGNALEMENT DES ANIMAUX

[ANIMAUX_CONFORMES]

Tous les animaux inscrits devront répondre aux conditions détaillées au verso.

I - LES OVINS PROVIENNENT D'UNE EXPLOITATION :

- a) ne faisant pas l'objet de mesures de restriction de circulation.
- b) indemne depuis au moins 30 jours de toute maladie contagieuse de l'espèce et notamment de Fièvre Aphteuse.
- c) dont le cheptel est reconnu « officiellement indemne » de brucellose ovine (prophylaxie datant de moins de 5 ans).

II - LES OVINS REMPLISSENT EUX-MÊMES LES CONDITIONS SUIVANTES :

- a) Sont identifiés individuellement conformément à la réglementation en vigueur.
- b) Ne présentent aucun signe de maladie y compris de lésion cutanée (parasitose externe).



La vaccination des ovins présents au concours est fortement recommandée pour les maladies FC03 et FC08.

L'éleveur Certifie avoir pris connaissance du règlement sanitaire du concours, en accepte les dispositions et s'engage à le respecter, certifie exacts les renseignements fournis, et s'engage à prévenir l'organisateur en cas de problème sanitaire apparu après signature du présent certificat. L'éleveur s'engage à ce que les animaux soient chargés dans un véhicule préalablement nettoyé, désinfecté et désinsectisé, avant arrivée et avant départ de la manifestation. Signé le : [DATE_EDITION]	[CHEPTEL_NOM] Signature de l'éleveur :
Le Vétérinaire Sanitaire atteste qu'à sa connaissance, -l'élevage est conforme aux points I b -les animaux cités respectent les points II a et II b	Nom et signature - cachet du vétérinaire sanitaire : [TRACABILITE_VETO_ELEVAGE] [TRACABILITE_VETO_ANIMAUX]
Le Directeur du GDS de l'élevage Atteste que -l'élevage est conforme aux points I a et I c	Fait à : LE MANS Signé électroniquement par : [TRACABILITE_GDS_ELEVAGE] [TRACABILITE_GDS_ANIMAUX]